

AB/CKS
BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2019- 0802 /PRES/PM/MDENP/
MINEFID portant nomination d'un Administrateur
au Conseil d'administration de l'Agence nationale de
promotion des technologies de l'information et de la
communication (ANPTIC).

LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

- VISA CF n° 00649*
- VU la Constitution ;
VU le décret n° 2019-0004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du
Premier Ministre ;
VU le décret n° 2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant remaniement du
Gouvernement ;
VU le décret n° 2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant
attributions des membres du Gouvernement ;
VU la loi n°10-2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories
d'établissements publics ;
VU le décret n°2014-055/PRES/PM/MEF/MDENP/MEPTSS du 07 février 2014
portant création de l'Agence nationale de promotion des technologies de
l'information et de la communication ;
VU le décret n°2014-613/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général
des Établissements publics de l'Etat à caractère administratif ;
VU le décret n°2015-1652/PRES/PM/MDENP/MEF du 28 décembre 2015 portant
approbation des statuts particuliers de l'Agence Nationale de Promotion des
Technologies de l'Information et de la Communication (ANPTIC) ;
VU le décret n°2018-0777/PRES-TRANS/PM/MDENP du 28 août 2018 portant
organisation du Ministère du développement de l'économie numérique et des
postes ;
Sur rapport du Ministre du Développement de l'Economie Numérique et des
Postes ;
Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 17 avril 2019 ;

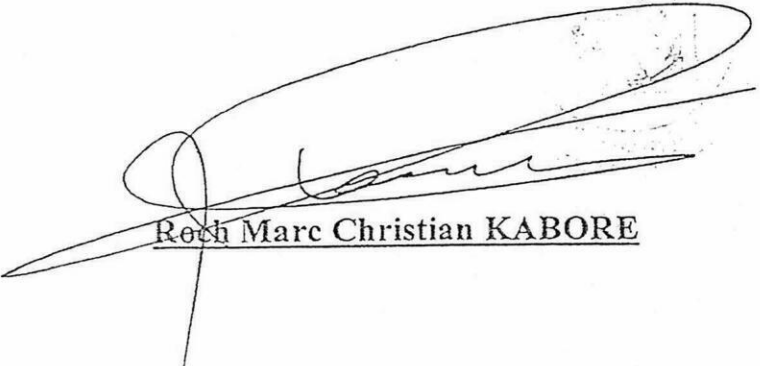
DECRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Yacouba OUATTARA, Mle 102 682 K, Maître
assistant en informatique est nommé Administrateur représentant
l'Etat titre du Ministère de l'enseignement supérieur, de la
recherche scientifique et de l'innovation au Conseil
d'administration de l'Agence nationale de promotion des
technologies de l'information et de la communication (ANPTIC)
pour un premier mandat de trois (03) ans.

ARTICLE 2 : Le Ministre du Développement de l'Economie Numérique et des Postes et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 31 juillet 2019

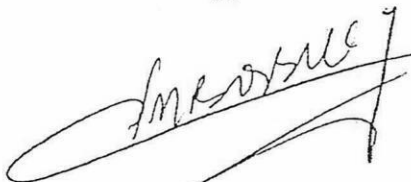
Le Premier Ministre



Roch Marc Christian KABORE

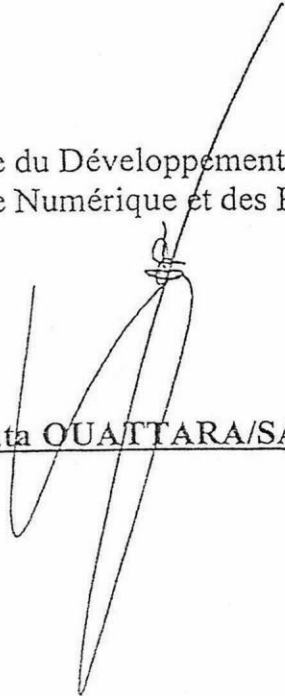
Christophe Joseph Marie DABIRE

Le Ministre de l'Economie, des Finances
et du Développement



Lassané KABORE

Le Ministre du Développement de
l'Economie Numérique et des Postes



Hadja Fatoumata OUATTARA/SANON